

PLUi du Broc : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 29 avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur au Broc (Alpes-Maritimes) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 4 mars 2026. Il délimite 61 zones, dont 21 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 29 avril 2026.

- Le PLUi du Broc s'applique dans sa version du 4 mars 2026 ; nous publions 56 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 61 zones : 21 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 21 agricoles (A) et 16 naturelles (N).
- Sur les 99 communes des Alpes-Maritimes dont nous publions le document, Le Broc occupe le rang 40 par le nombre de zones délimitées : 10 zones de plus que la médiane du département (51 zones).
- 98 autorisations d'urbanisme ont été délivrées au Broc depuis 2013, pour 94 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	61 zones
Zones urbaines (U)	21 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	21 zones
Zones naturelles (N)	16 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI METROPOLE NICE COTE D'AZUR
Version du	4 mars 2026
Partition GPU	DU_200030195
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200030195/3c792b42afaf0c73febbebdfd156b50f/200030195_reglement_20250711.pdf
Règles extraites	56 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques au Broc

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Risque industriel, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	27 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	15 octobre 2024
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	3 plans

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/le-broc-06025>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi du Broc : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Feu de forêt, Inondation, Mouvement de terrain

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UAa, UEa, UFb3, UFb7, UFc1, UZb3

1AUb, 2AU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

06025

06510

Métropole Nice Côte d'Azur

Alpes-Maritimes

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

61 zones

61 zones

61 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Martin-du-Var (3,1 km)

Gilette (3,2 km)

Carros (3,6 km)

La Roquette-sur-Var (4,1 km)

Gattières (5,1 km)

Saint-Blaise (5,3 km)

Bonson (5,4 km)

Saint-Jeannet (6,0 km)

Castagniers (6,1 km)

Levens (7,1 km)

Aspremont (7,7 km)

Colomars (8,0 km)

Tourrette-Levens (9,5 km)

Vence (10,0 km)

Falicon (10,8 km)

La Gaude (10,8 km)

Saint-André-de-la-Roche (12,7 km)

Duranus (13,0 km)

41 zones

37 zones

84 zones

50 zones

89 zones

62 zones

20 zones

93 zones

82 zones

72 zones

56 zones

79 zones

64 zones

98 zones

30 zones

106 zones

89 zones

21 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/le-broc-06025>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.